



Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## Primes des personnels des CROUS : **Inégalité salariale : une tradition qui perdure ?**

### **La revalorisation de l'ISF des PO : une première victoire**

Grâce à la mobilisation de FOESR ces dernières années, la revalorisation de la prime ISF des personnels ouvriers (PO) sous statut DAPOOUS a enfin été obtenue : passage au taux plancher 7 pour les agents des échelles 3, 4 et 5 ; passage au taux plancher 8 pour les agents des échelles 6, 7 et 8.

Concrètement cela se traduit par des gains annuels pouvant aller de 477€ jusqu'à 1850€ bruts (selon les échelles et les taux planchers jusqu'ici en vigueur dans les CROUS) hors part variable. Loin d'être négligeable !

### **Décrochage indemnitaire des ITRF et des CDI 86-83 : une situation explosive**

Mais en faisant le choix de ne revaloriser que les seuls PO-DAPOOUS, les ministères de tutelle et le CNOUS ont créé de nouvelles inégalités avec les autres personnels techniques des CROUS, à savoir les ITRF « ex-PO » (fonctionnarisés en 2019 et 2020) et les agents contractuels 86-83 en CDI.

Comment nos décideurs vont-ils expliquer aux milliers d'agents « oubliés » qu'ils devront exercer les mêmes fonctions et travailler autant que leurs collègues PO, pour gagner annuellement 500€ à 1500€ de moins qu'eux ?

Il y a urgence ! FOESR exige une revalorisation indemnitaire équivalente pour toutes les catégories de personnels. Rappelons cette évidence (toujours pas en vigueur dans nos CROUS) : à travail égal, le salaire doit être égal.

### **Harmonisation nationale = financement national**

Pour la revalorisation de l'ISF des PO, l'État a mis 2,3 millions d'euros sur la table. Mais FOESR pose la question : est-on certain que cela compense bien la totalité de l'effort budgétaire demandé ? Et est-ce que le financement par l'État de cette revalorisation sera pérennisé pour les années suivantes ? Le CNOUS doit donner des garanties.

Tout comme pour la revalorisation de l'ISF des PO, FOESR exige que toutes les revalorisations indemnitaires soient nationales, entièrement financées par l'État et pérennisées, sans impact sur les budgets des CROUS !

Pour FO, il est hors de question de développer des CROUS à plusieurs vitesses, où le régime indemnitaire dépendrait du bon vouloir local ou de la santé financière de l'établissement !

### **Fonctionnaires : la nécessaire harmonisation indemnitaire au sein du réseau**

Pour la prime IFSE des fonctionnaires (AENES ou ITRF), FO réclame une harmonisation nationale avec des montants planchers identiques dans tous les CROUS (sur le modèle de l'ISF des PO), négociés nationalement sur la base des plus forts montants pratiqués dans le réseau actuellement.

FO exige que la révision triennale de l'indemnitaire de toutes les catégories de personnels soit négociée nationalement.

En ce qui concerne les personnels ITRF sur fonctions administratives (BAP J), leurs montants d'IFSE sont bien plus bas que ceux des agents de l'AENES, à travail égal. FOESR exige l'alignement immédiat des primes mensuelles des ITRF de la BAP J sur celles de l'AENES et la fin de ces aberrations insupportables.

Au-delà des primes, FOESR exige l'alignement de la grille indiciaire DAPOOUS sur celle des fonctionnaires. Plus que jamais, FOESR se bat pour l'égalité salariale et la reconnaissance de tous les personnels des CROUS ! Rejoignez-nous dans ce combat, adhérez à FORCE OUVRIÈRE !!